

### La collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées en bacs roulants à couvercle vert **une fois par semaine, toute l'année, le mardi.**

Pour des raisons d'hygiène, les déchets doivent être **déposés en sacs** (et non en vrac) dans le bac roulant.

### Les emballages ménagers

Tous les emballages ménagers sauf le verre sont collectés en mélange en **bacs roulants à couvercle jaune une semaine sur deux, toute l'année, le mardi semaine impaire.**

Les emballages doivent être déposés en vrac (et non en sacs) dans le bac car les sacs perturbent le tri.

**Tous les emballages (sauf le verre) :**

- **Les pots de yaourt, de crème fraîche et de fromage blanc, les barquettes alimentaires en plastique,**
- **Les barquettes en polystyrène,**
- **Les sacs en plastique, suremballages en plastique de bouteilles,**
- **Les bouteilles et flacons en plastique :** bouteilles d'eau, de soda, de lait, d'huile, flacons de produits d'hygiène et ménagers, cubitainers...
- **Les emballages métalliques :** boîtes de conserves, canettes, bidons de sirop, barquettes en aluminium...
- **Les papiers** journaux, magazines, catalogues, prospectus, enveloppes, livres, annuaires...
- **Les briques alimentaires et petits cartons :** boîtes d'emballages et suremballages en carton...

### La collecte de verres

La commune de Saint-Girons-en-Béarn dispose d'un container à verre située à côté du hall des Sports.

### La collecte des piles usagées

Un container à piles usagées est à votre disposition au bourg dans l'abribus situé à côté de la salle Georges Petriat.

### Distribution des composteurs

La CCLO met des composteurs à votre disposition dans toutes les déchetteries du territoire.

Pour en retirer un, il vous suffit de vous munir d'un justificatif de domicile.

Nous vous rappelons qu'un seul composteur est mis à disposition par foyer.

### La collecte des déchets verts

Sont considérés comme déchets verts, les tontes de pelouse, des feuilles et les tailles d'arbres regroupées en petits fagots ou dans des contenants ouverts et rigides.

Les déchets verts sont acceptés en [déchetterie](#). **En complément, des collectes à domicile sont organisées le premier mercredi de chaque mois, sur appel exclusivement.** Afin d'en bénéficier, il est obligatoire de s'inscrire auprès du service déchets de la CCLO avant le vendredi précédent la collecte. Les déchets doivent être sortis sur la voie publique **la veille du jour de collecte**. Pour des raisons techniques, la quantité collectée ne peut excéder **2 m<sup>3</sup> par foyer et par passage**. Tout dépôt ne remplissant pas ces conditions ne sera pas collecté.

Le conditionnement (fagots pour les branchages et contenants rigides pour les feuilles et la tonte) et la taille des déchets doivent être adaptés (1m de long et 10 cm de diamètre maximum). Pour les gros volumes, vous pouvez contacter le service déchets au 05.59.60.95.42.

### La collecte des encombrants

Sont considérés comme objets encombrants, les déchets ménagers de gros volume (machine à laver, literie, meuble, canapé,...). Ne sont pas collectés les déchets non encombrants tels que téléphone, sèche-cheveux, fer à repasser, pot de peinture, gravats... Ces derniers doivent être déposés en déchetterie.

Les encombrants sont **acceptés en déchetterie**. En complément, des collectes à domicile sont organisées **le troisième mercredi de chaque mois**. Chaque foyer peut en bénéficier **deux fois par an maximum, sur appel exclusivement**. Afin d'en bénéficier, il est obligatoire de s'inscrire auprès du service déchets de la CCLO avant le vendredi précédent la collecte.

Les déchets doivent être sortis sur la voie publique **la veille du jour de collecte**. Pour des raisons techniques, la quantité collectée ne peut excéder **2 m<sup>3</sup> par foyer et par passage**. Tout dépôt ne remplissant pas ces conditions ne sera pas collecté.

### **La collecte des textiles, chaussures, sacs ; maroquineries et linges de maison**

Les textiles usagés (petits et grands vêtements, linge, chaussures et maroquinerie) peuvent être déposés dans des **conteneurs spécifiques** répartis sur le territoire de la CCLO.

34 bornes pour la collecte de textiles, chaussures, sacs, maroquinerie et linges de maison sont réparties sur l'ensemble de la communauté de communes.

Pour le secteur d'Orthez, les bornes sont situées

- Place du Foirail
- Croix Rouge
- Parking en face de Gifi
- Déchetterie
- Parking du centre commercial Cache Cache/Bonobo
- Parking de Maïs Adour
- Secours populaire
- Avenue du Docteur Dhers

### **La collecte des déchets piquants, coupants et tranchants de soin**

Ces déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) peuvent présenter des risques de coupures ou de piqûres et de transmission de germes, bactéries ou virus pour les usagers et les agents de collecte et de traitement des déchets.

Une filière spécifique, gérée par l'éco-organisme DASTRI, existe pour les déchets de soins piquants, coupants et tranchants comme les seringues, les aiguilles, les lancettes, les embouts de stylos injecteurs...

**Attention** : les boîtes contenant les déchets de soins **ne doivent pas être déposées en déchetterie mais en pharmacie**. Ces déchets sont directement gérés par les pharmacies, la CCLO n'intervient pas. Ce service concerne uniquement les particuliers en automédication ; les déchets utilisés par les professionnels ne sont pas concernés car ils ont leur propre filière.

### **Comment procéder ?**

Etape 1 : Retirez votre première boîte dans votre pharmacie. Votre pharmacien vous remet gratuitement une boîte sécurisée et vous fait signer une convention formalisant votre demande.

Etape 2 : Stockez et remplissez votre boîte. Tous les jours, triez vos déchets médicaux puis rangez votre boîte hors de portée des enfants.

Etape 3 : Rapportez votre boîte en PHARMACIE. Lorsque votre boîte est pleine, refermez-la et ramenez-la en pharmacie. Une nouvelle boîte vide vous sera remise en échange.

### **La Déchetterie**

Les déchetteries sont des espaces clos, gardiennés, dans lesquels les usagers peuvent apporter leurs déchets. Ce sont des lieux permettant le tri des déchets et leur traitement. L'accès est **gratuit**, et **exclusivement réservé aux particuliers** résidents des communes membres de la communauté de communes de Lacq-Orthez. Un gardien est présent aux heures d'ouverture pour aider les usagers dans leur tri.

- Les déchets collectés

- déchets verts,
- batteries de voitures,
- huiles (alimentaires et de vidange),
- bois, gravats, ferraille,
- papiers,
- cartons,
- [lampes](#),
- piles,
- textiles,
- verre,
- déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateur, téléviseur, téléphone...)
- déchets toxiques en quantités dispersées des ménages (pots de peintures, solvants, etc.).

→ Horaires d'ouverture de la déchetterie d'Orthez

525 route de Bonnut

Tél : 05 59 67 97 14

Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été)

La déchetterie est fermée les jours fériés.

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, vous aurez obligatoirement besoin d'une carte magnétique pour entrer dans une déchetterie du territoire. Pensez à demander votre badge !**

Même si ce dispositif ne sera définitivement opérationnel que le **1<sup>er</sup> janvier 2018**, n'attendez pas le dernier moment pour en faire la demande. En effet, pour harmoniser les modalités d'accueil et assurer de meilleures conditions de circulation et d'accès aux bennes, toutes les déchetteries seront équipées d'un dispositif de contrôle d'accès avec barrière (à l'exception de Lucq-de-Béarn). Une carte magnétique va être distribuée à tous les foyers la souhaitant. Elle leur donnera droit à **24 passages par an sur n'importe quelle déchetterie de la CCLO**.

**Comment se procurer la carte ?**

- Compléter le formulaire d'inscription :
  - auprès des gardiens des déchetteries,
  - à la CCLO d'Orthez ou de Mourenx,
  - [directement en ligne ici](#) (attention, si vous n'avez pas d'adresse mail, vous devrez remplir le formulaire papier).
- Après traitement du formulaire d'inscription, un agent de la collectivité remettra, sous 3 semaines, une carte par foyer.